

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 41 (1903)
Heft: 14

Artikel: Oh ! ces enfants : (authentique)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-200040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
 Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
 St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
 Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4.50; six mois, fr. 2.50.

ÉTRANGER: Un an, fr. 7.20.

Les abonnements d'entée des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
 S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.

Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Les personnes qui prendront un nouvel abonnement dès le 1^{er} avril recevront gratuitement la collection des numéros du CONTEUR parus depuis le 1^{er} janvier.

BUREAU DU CONTEUR VAUDOIS

Ruelle Saint-François (maison de l'imprimerie Vincent).

Vieux de jadis. — Vieux d'aujourd'hui.

Les vieux de jadis — on en voit encore quelques-uns — avaient septante, huitante et même nonante ans. Les vieux d'aujourd'hui ont quarante, trente et même vingt ans.

Les vieux de jadis étaient robustes; ils avaient les pommettes roses, l'œil vif, toutes leurs dents et des cheveux. Les vieux d'aujourd'hui ont le visage pâle, amaigri, l'œil éteint, le crâne luisant et la gencive comme une forteresse après le bombardement.

Les vieux de jadis avaient bon souffle, bon estomac, bon jarret; ils chantaient: « Dans un grenier, qu'on est bien à vingt ans. » Les vieux d'aujourd'hui sont « au régime » et soupirent: « Sans chemin de fer, pas de montagne; pas de grenier, sans ascenseur! »

Quand vous demandiez à un vieux de jadis comment il se portait? « Comme le Pont-Neuf, » vous disait-il, en redressant la tête et en faisant tourner sa canne entre ses doigts. A la même demande, les vieux d'aujourd'hui, la tête penchée, l'air de moribonds, répondent: « Oh! ça ne va pas; je n'en ai plus pour longtemps! »

Lorsque la maladie visitait un vieux de jadis, il se défendait comme un beau diable et mettait une certaine coquetterie à dissimuler son mal. Tandis que la fièvre le consignait au lit — il ne restait pas au lit, sachant bien que le lit est le complice du médecin — il répondait à vos condoléances, en vous conviant à partager un verre de vieux vin: « Ne vous inquiétez point; ce n'est qu'un bobo. Ça passera. » Le vieux d'aujourd'hui, enfoui jusqu'aux oreilles dans l'édredon, tapissé d'emplâtres et de cataplasmes, saturé de remèdes et flanqué de deux ou trois savants spécialistes, serait bien fâché que vous ne prissiez pas son indigestion pour une gastrite aiguë, et d'un ton qui semble venir de l'autre monde: « N'est-ce pas que j'ai mauvais visage? » Empressez-vous de répondre: oui, et même si vous pouvez noircir encore un peu le tableau, n'y manquez point. Le vieux d'aujourd'hui veut être malade; ce qu'il aime le mieux dans la vie, c'est la constante perspective de la perdre.

Au bal, le vieux de jadis, alerte, frétilant à l'invite des violons, dansait encore « malgré son âge »; même, c'était lui qui faisait danser toutes les fillettes. Et cette union charmante de cheveux blancs et de boucles blondes ou brunes donnait l'illusion d'une éternelle jeunesse de la vie. Le vieux d'aujourd'hui, enterré dans un fauteuil, écoute d'un air indifférent les accords de la valse: « Il y a beau temps qu'il ne danse plus; la tête lui tourne. » Pauvre vieux!

Au dessert, les vieux de jadis entonnaient

quelque joyeux refrain ou contaient quelque amusante histoire, qui mettaient en gaité tous les convives, sans que jamais la poire et le fromage eussent à regretter leur tolérance. Les vieux d'aujourd'hui, renversés dans leur chaise, la paupière lourde, supplient qu'on les laisse tranquilles et... et s'endorment. Plus de chansons, plus de joyeux récits. « Nous ne savons rien, » objectent les vieux d'aujourd'hui; ou bien encore ils s'excusent de leur silence sur la présence des dames. On sait ce que cela veut dire.

Ce que c'est que le progrès, quand même!

J. M.

Le mort supplicié.

L'approche des fêtes du Centenaire du canton de Vaud donne un regain d'intérêt à toutes les choses d'avant notre émancipation politique. Voici, à l'intention de ceux de nos lecteurs qui ignorent encore pourquoi nos aïeux disaient: « Raide comme la justice de Berne », voici la teneur d'un jugement rendu au nom de Leurs Excellences par « les nobles citoyens et bourgeois de la rue de Bourg, justiciers des causes criminelles de la ville et cité de Lausanne ».

Antoine Desmarests, de Haute-Ville dans le Bugy, était accusé d'avoir tué le sieur Jean-Jacques Fricquet, son hôte, habitant de Lausanne et de lui avoir volé ses effets. Arrêté et incarcéré, le criminel se pendit dans sa prison avant d'avoir comparu devant les seigneurs de la rue de Bourg. Alors ceux-ci prononcèrent ce qui suit:

Considéré singulièrement que la peine ordinaire des meurtriers ordinaires ne peut être infligée à son cadavre, d'autant toutefois qu'en s'ôtant la vie il a ajouté un nouveau crime au précédent, nous avons jugé et sentence que le cadavre du dit Desmarests devra être remis entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, lequel l'attachera sur une claye, sur laquelle il devra être traîné jusques au lieu de la Chamberonnaz, où l'on a accoutumé d'exécuter les malfaiteurs, pour là être le dit cadavre pendu au gibet, les mains liées derrière le dos, auquel gibet il devra rester jusques à consommation pour être exposé aux passants et servir d'exemple, condamnant le dit Desmarests à tous les frais et adjugeant ses biens au seigneur de juridiction où il se trouve présentement, réservant la grâce de LL. EE. de Berne, nos souverains seigneurs, si elle intervient.

Donné sous le sceau public de cette ville, et la signature du secrétaire du Conseil soussigné, le 28 mai 1731.

Signé: SECRETAN.

Oh! ces enfants (authentique).

Maman, qui a beaucoup de principes, a décidé que son petit Jean mettra sa première culotte quand il aura six ans. — Arrivé à cet âge avancé, elle dit au petit bonhomme:

— Tu sais, Jean, demain on te mettra un pantalon, mais je vais bien pleurer de ne plus voir ta jolie robe...

— Oh! maman, si ce sont de vraies larmes, je la remettrai!

Les travailleurs de la terre.

LAUSANNE, capitale du canton de Vaud, en Suisse, 49,000 à 50,000 habitants, suivant la saison. Spécialité de travaux souterrains à ciel ouvert.

Lausanne est en effet la paradis des terrassiers, fouilleurs, paveurs et autres travailleurs de la terre.

Pourquoi donc le destin n'a-t-il pas fait naître les Lausannois dans un pays de mines? Ah! quels bons mineurs ils auraient fait! Miner, pour eux, n'est pas un simple gagne-pain: c'est un besoin, une passion.



Un étranger ne disait-il pas qu'après avoir passé dix ans dans notre ville, il ne connaissait encore des Lausannois que le buste; ils avaient toujours les jambes dans un fossé!

L'autre jour, sur la place Chauderon, un ouvrier creusait.

— Mais, dites-moi, brave homme, lui demandai-je, que faites-vous donc encore là? Hier, vous comblez justement, au même endroit, et aujourd'hui vous creusez de nouveau.

— Ah! c'est que voilà, monsieur, je vous dirai que hiai, je dois avoir laissé tomber ma pipe; aloo, vous concevez, je recrée pour la chercher.

— Ah! bon, alors. Excusez-moi.

— Y a pas d'offense, monsieur.

DERNIÈRES NOUVELLES.

« La Municipalité, considérant que la circulation des tramways, chars, voitures et piétons gêne et entrave l'exécution des travaux de fouilles et de terrassements entrepris en divers points de la ville, a décidé que, jusqu'à nouvel ordre, les tramways, chars, voitures et piétons ne pourront circuler dans les rues qu'entre midi et une heure, temps durant lequel les ouvriers occupés aux dits travaux sont à leur repas.

« Toute contravention sera punie d'amende. »

A propos de moustaches.

Ah! mes amis, je n'en reviens pas... J'arrive du Jorat et je me demande si je ne viens pas d'être le jouet d'un songe. Mais oui, c'est ainsi; je n'y ai reconnu personne d'entre ceux que j'ai coutume d'y voir. C'est bien le même pays, c'est encore le Jorat, mais on m'en a changé les habitants... Tenez, j'arrive à Servion, je cogne à l'huis du collège; un prêtre vient me répondre; un prêtre — à moins que ce ne soit un cabotin — c'est-à-dire un jeune homme imberbe, bien fait de sa personne, des yeux rieurs, des lèvres fleuries, un teint vermeil.

— Pardon, fais-je... monsieur Gardel?

Le prêtre — ou le cabotin — sourit en me tendant la main.

— Salut, Chose, que viens-tu faire par là?